

Sections départementales : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Proposition de Loi Rilhac : pourquoi faire ? NON à une hiérarchie dans l'école, OUI à une tout autre ambition !

Depuis sa fondation, l'école primaire s'appuie sur un fonctionnement démocratique et collégial avec un-e enseignant-e, pair parmi ses pairs, en charge de la fonction de direction pour coordonner l'équipe pédagogique, assurer les missions administratives et être l'interlocuteur-trice des partenaires de l'école.

Le projet de loi Rilhac s'inscrit dans la poursuite de la politique de destruction du service public d'éducation de JM Blanquer, et dans un bras de fer ancien entre les tenants d'une école libérale qui souhaitent y voir s'installer des formes managériales issues du privé, et la majorité des enseignant-es. Alors même que c'est l'organisation collective qui permet à l'école de tenir, comme l'a prouvé la crise sanitaire avec les personnels qui tiennent l'école à bout de bras. **C'est une nouvelle tentative pour bouleverser la collégialité entre pair-es qui fait la spécificité de l'école primaire française.**

Le calendrier choisi par le Ministère est au mieux politique au pire indécent : il y a deux ans, notre collègue Christine Renon, directrice à Pantin, s'est suicidée en laissant une lettre bouleversante dénonçant ses conditions de travail. Le lien avec le travail a été reconnu par notre Ministère qui a ensuite décidé d'une consultation auprès des directeur-trices. Entre autres, il-elles ont estimé que leur autorité est reconnue par les inspecteur-trices, les enseignant-es, les élu-es. A 91%, il-elles ne souhaitent pas un statut. **Pourquoi faire sans les premier-es concerné-es ?**

Pire, le président a annoncé à Marseille début septembre, son souhait de permettre au directeur-trice de recruter les enseignant-es. Le gouvernement n'est pas parvenu à trouver les 50 écoles volontaires, que nenni, les écoles sont désignées volontaires ! Le SNUipp-FSU s'oppose à cette expérimentation insensée qui ne répond en rien au besoin des écoles marseillaises et des personnels.

Le texte de loi modifié en commission abandonne les quelques contreparties et garanties censées protéger et améliorer les conditions de travail des chargé-es de direction : cadre national pour les décharges de classe, aide administrative, obligation de formation, etc. **Les chargé-es de direction deviendraient une hiérarchie intermédiaire avec une augmentation de la charge de travail et de leurs responsabilités, subiraient des pressions de l'administration et verraient l'explosion du cadre collectif de travail à l'école.**

Ces expérimentations et cette proposition sont totalement inadaptées, au contraire, elles remettent en cause l'égalité du service public d'éducation sur le territoire et n'apporteraient rien à la réussite de tous les élèves.

Le temps de décharge, un emploi d'aide administrative pérenne sous statut, l'allègement des tâches administratives, la formation et le renforcement du collectif de travail sont les ambitions portées par le SNUipp-FSU pour la direction et le fonctionnement de l'école.

Puisque le Ministre refuse d'entendre les personnels, ils-elles se réuniront
mercredi 29 septembre à l'Assemblée Nationale à 13h30
pour revendiquer une toute autre ambition pour l'école, et une véritable amélioration des
conditions de travail des collègue directeur-trices !